

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 MAI 2020 – 19 H**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. BIZANIER ép. SAHNOUNE (excusée)
- P. HUBERT (excusée)
- E ARGOLAS (excusé)
- S MATHIEU (excusé)
- E BOUYARD (excusée)
- V. GONZALVO (excusée)
- J. MATHIEU-CHARRE
- G. ADEL

Date de convocation : 12 mai 2020

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Approbation du Compte-rendu Du 21 avril 2020 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

QUESTION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR
Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal

- **Embauche de deux apprentis a compté du 01/09/2020,**

QUESTION ANNULEE A L'ORDRE DU JOUR
Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal

- **Question N°10 : UZEGE PONT DU GARD (question reportée),**

1°) droit de préemption urbain DIA section AC 427

D'une superficie de 628 m² - Lot les Campagnes

Vendeur : M et Mme FAGES

Acheteur : M ZURINE et Mme ROCHE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 9 ; Abstentions : 0

2°) AGENCE D'URBANISME : convention annuelle 2020 :

Le conseil municipal décide de signer la convention et d'allouer le montant de 300.00 €.

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

3°) Avancement de grade – approbation des ratios promus-promouvables 2020 :

Agent de Maîtrise pour le grade d'Agent de Maîtrise Principal (100%)

Agent Technique principal de 2^{ème} classe pour le grade d'Agent Technique Principal 1^{ère} classe (100%)

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

4°) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal suite à avancement de grade :

Le Maire Propose au Conseil de supprimer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet et de créer un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet à partir du 2 juin 2020.

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

5°) Création d'u poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe suite à avancement de grade :

Le Maire Propose au Conseil de supprimer un poste d'Agent Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'Agent Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} novembre 2020.

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

6°) rectification de l'emprise de la rue de l'Abrivado / classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AN 657 :

Le Maire Propose au Conseil de classer la parcelle indiquée dans le titre dans le domaine public communal.

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) RÉGIE CANTINE – GARDERIE : instauration d'un nouveau tarif spécial pendant la crise sanitaire :

Monsieur le Maire indique que, dans ce contexte de crise sanitaire, il a pris la décision, en concertation avec les adjoints, de supprimer le service cantine à la reprise de l'école et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les parents doivent fournir un panier repas à leurs enfants.

Cela mobilise tout de même les agents communaux, qui doivent surveiller les élèves durant cette pause déjeuner, cela a donc un coût pour la commune (4 agents titulaires et les apprenties). Malgré tout, il a été décidé de ne pas répercuter ce coût aux parents, afin de faire un geste solidaire, jusqu'à fin mai.

Cependant, à partir du 1^{er} juin, compte tenu que de plus en plus d'enfants vont être accueillis (et par conséquent accroissement de la vigilance du personnel), Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif de garderie périscolaire du temps méridien. Il est rappelé que dans le tarif cantine actuel de 3,90 €, il est compté une part pour le repas et une part pour la garderie. Ce nouveau tarif est donc justifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Fixe à 1,20 € le tarif de la garderie périscolaire du temps méridien.
- Dit que ce tarif pourra être appliqué en cas de besoin (notamment en cas d'annulation du service cantine, pour quelle que raison que ce soit).

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) Réduction et/ou annulation de certains loyers pendant la crise sanitaire :

Monsieur le Maire indique que, dans ce contexte de crise sanitaire, il a pris la décision, en concertation avec les adjoints, de réduire et ou annuler certains loyers d'entreprises et de professions libérales, locataires à l'UAC.

En effet, la plupart des commerces et activités ont dû fermer. Le Gouvernement, par voie d'ordonnances, a pris des mesures afin de tenter de contrer les conséquences économiques de la crise mais concernant les loyers, chaque bailleur est maître de ses décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, confirme la décision de M. le Maire et décide d'être solidaire en soutenant ainsi les entreprises :

- Annulation des loyers de mars, avril et jusqu'au 10 mai 2020 pour : Taxis bleus (lots 8 et 9), Cabinet d'esthétique Mailya L. GUELTON (lot 7), Penna Immobilier (lot 6), Dentiste C. DRAGUTIN (lot 12).
- Annulation des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 : Yannick PEREZ (lot 3).
- Annulation du loyer d'avril 2020 : Bar Le Champ de Foire PONCE (lot 2)

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) DUCHE D'UZES : demande de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a pour habitude de verser chaque année 100 € à ce Syndicat, et propose d'augmenter ce montant pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2020 une subvention de 150 € (*CENT CINQUANTE EUROS*) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

La somme afférente est inscrite au budget primitif 2020, à l'article 6574.

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) QUESTION RAJOUTEE : embauche de deux apprentis à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Deux apprentis pour un CAP accompagnement éducatif petite enfance :

- Manon ANTOINE EDOUARD
- Emma PELADAN

Il est demandé au conseil municipal de conclure, dès la rentrée prochaine 2020/2021, deux contrats d'apprentissage pour deux postes à l'école/cantine

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Information du Ministère des Sports : interdiction des sports en intérieur et des jeux collectifs jusqu'à nouvel ordre.
- Election du Maire, des Adjointes, délégué le 28 mai au Foyer Pierre Clavel à huis Clos à 18 h.

---ooo000ooo---

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.

---ooo000ooo---